

Cote du document: EB 2018/125/R.35
Point de l'ordre du jour: 5 e) iii) a)
Date: 14 novembre 2018 **F**
Distribution: Publique
Original: Anglais



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

Proposition de financement additionnel à la République fédérale du Nigeria pour le Programme de développement des filières

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Nadine Gbossa
Directrice de pays/CPP
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2891
courriel: n.gbossa@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session
Rome, 12-14 décembre 2018

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Résumé du financement	iii
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte et description du programme	1
A. Contexte	1
II. Justification du financement additionnel	1
A. Raison d'être et justification du financement additionnel	1
III. Description du programme initial	2
IV. Description des activités et des avantages escomptés	3
V. Avantages escomptés	5
VI. Performance de l'exécution du programme	5
VII. Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique	7
VIII. Suivi-évaluation	7
IX. Coût et financement du programme	8
X. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	11
XI. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement	12
XII. Instruments et pouvoirs juridiques	12
XIII. Recommandation	12
Appendice	
Updated Logical Framework Incorporating Additional Financing	1

Sigles et acronymes

FAP	Forum des associations de producteurs
UNGP	Unité nationale de gestion du programme

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République fédérale du Nigéria
Organisme d'exécution:	Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural
Coût total du programme:	238,5 millions d'USD
Montant du prêt initial du FIDA:	47,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 74,4 millions d'USD)
Montant du don initial du FIDA:	0,3 million de DTS (équivalant approximativement à 0,5 million d'USD)
Conditions du prêt initial du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 0,75% l'an
Montant du financement (prêt du FIDA):	89,1 millions d'USD
Conditions du financement (prêt du FIDA):	Mixtes: 25 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans à compter de la date d'approbation par le Conseil d'administration, à un taux d'intérêt fixe de 1,25% l'an et avec une commission de service de 0,75% l'an
Cofinanceurs:	Acteurs du secteur privé: Olam, Popular Farms, Mitsubishi Motors, institutions financières et Alliance pour une révolution verte en Afrique
Montant du cofinancement:	21,8 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Financement parallèle
Contribution de l'emprunteur:	43,4 millions d'USD (contribution initiale de 24,6 millions d'USD et financement additionnel de 18,8 millions d'USD)
Contribution des bénéficiaires:	9,3 millions d'USD (contribution initiale de 2,1 millions d'USD et financement additionnel de 7,2 millions d'USD)
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement additionnel en faveur du Programme de développement des filières, telle qu'elle figure au paragraphe 37.

Proposition de financement additionnel à la République fédérale du Nigéria pour le Programme de développement des filières

I. Contexte et description du programme

A. Contexte

1. Le présent mémorandum a pour objet l'approbation par le Conseil d'administration du FIDA d'un financement additionnel destiné à transposer à plus grande échelle le Programme de développement des filières, sous la forme d'un prêt d'un montant de 59,4 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) (équivalant à 89,1 millions d'USD), à des conditions mixtes, avec un délai de remboursement de 25 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, un taux d'intérêt fixe de 1,25% par an sur le principal et une commission de service de 0,75% par an à compter de la date d'approbation par le Conseil d'administration. Ce financement additionnel fait suite à la demande du Gouvernement fédéral du Nigéria de déployer le programme à plus grande échelle. Le programme d'options stratégiques (2016-2021) pour le Nigéria du FIDA prévoyait explicitement cet élargissement.
2. Le financement additionnel sera alloué au titre du cycle de financement au titre de la Dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10). Le programme est prévu pour une période de six ans. Son élargissement nécessitera de prolonger de trois ans la période d'exécution: la date d'achèvement du programme passera ainsi du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2022, et la date de clôture du prêt, du 30 juin 2020 au 30 juin 2023.

II. Justification du financement additionnel

A. Raison d'être et justification du financement additionnel

3. Le Nigéria, première économie et pays le plus peuplé d'Afrique, compte le plus grand nombre de personnes extrêmement pauvres au monde. La lutte contre la pauvreté rurale et la création de sources de revenus se heurtent ainsi à des difficultés majeures. Dans le cadre de l'action qu'il mène actuellement pour améliorer ses résultats sur le plan agricole en vue de réduire la pauvreté, le gouvernement a souligné qu'il fallait que le FIDA intensifie ses investissements dans le pays pour renforcer l'impact de son action. Le programme couvre, dans sa forme actuelle, six des seize États admissibles au programme¹. Le financement additionnel permettra d'élargir ce soutien à trois autres États: Enugu, Kogi et Nasarawa². Il contribuera également à accroître sensiblement la portée du programme, de manière à toucher 100 000 agriculteurs (contre 45 000 actuellement), dont 6 000 transformateurs et 3 000 négociants. Enfin, il intégrera,

¹ Il s'agit des États d'Anambra, de Benue, d'Ebonyi, de Niger, d'Ogun et de Taraba. Dans ces États, 34 collectivités locales sont bénéficiaires du programme.

² Les trois nouveaux États ont été retenus au cours de la mission de conception menée conjointement avec l'organisme chef de file (le Ministère de l'agriculture de chaque État). Ils remplissent les conditions agroécologiques relatives à la production de riz et de manioc, et satisfont aux critères de ciblage du programme: a) le niveau de pauvreté; b) les possibilités de commercialisation; et c) la manifestation de l'intérêt des autorités des États, y compris les preuves à l'appui de la performance de leurs financements de contrepartie dans le cadre de projets soutenus par des donateurs, en particulier dans le secteur agricole.

dans le droit fil des politiques du pays et du FIDA, des questions qui n'avaient pas été envisagées initialement: l'adoption de pratiques agricoles climatiquement rationnelles, l'atténuation des conflits de plus en plus nombreux entre agriculteurs et éleveurs pour l'appropriation des ressources foncières, la dimension nutritionnelle, et l'inclusion financière.

III. Description du programme initial

4. Le programme soutient la vision stratégique du gouvernement consistant à mettre un terme à des années de négligence à l'égard du secteur agricole en créant un écosystème d'entreprises agroalimentaires performantes pour résoudre deux problèmes majeurs:
 - l'incapacité du Nigéria à satisfaire les besoins alimentaires de sa population. Les importations de denrées alimentaires au Nigéria ont atteint des niveaux préoccupants: le Gouvernement fédéral du Nigéria dépense, chaque année, plus de 6 milliards d'USD en importation de produits agricoles, une situation qui menace la sécurité alimentaire du pays; et
 - la crise de la productivité due à l'inefficacité palpable du système d'intrants et du modèle agricole.
5. **L'objectif spécifique du programme en matière de développement** est d'aider le gouvernement à accroître durablement les revenus et la sécurité alimentaire des ménages ruraux pauvres participant aux filières du riz et du manioc. L'accent mis sur le riz et le manioc s'explique par le souhait du gouvernement de réduire la facture de ses importations de riz (estimées à 2 milliards d'USD) et de créer des débouchés pour la filière du manioc afin de tirer parti des excédents conjoncturels et d'exploiter le potentiel de création d'emplois pour les femmes et les jeunes.
6. **Les principaux groupes cibles du programme** sont les ménages ruraux pauvres, et notamment: i) 45 000 petits exploitants cultivant jusqu'à 5 hectares de terres; ii) 7 680 petits transformateurs; et iii) 800 commerçants. Trente-cinq pour cent des dons de contrepartie du programme sont destinés à l'amélioration des capacités des femmes en matière de production et de transformation, et 25% sont réservés à la promotion des activités entrepreneuriales auprès des jeunes.
7. **Composantes du programme:** Pour atteindre ces objectifs, le programme s'articule autour de deux composantes techniques:
 - i) Développement du marché agricole: L'objectif est de faciliter l'accès des petits agriculteurs aux marchés et de renforcer leurs capacités de valorisation de leurs produits. À cette fin, le programme cherche à: a) mettre les organisations paysannes et les opérateurs des filières en relation avec des marchés où ils pourront commercialiser leurs produits; et b) alléger les contraintes infrastructurelles qui pénalisent la production et la commercialisation des produits agricoles et des produits transformés.
 - ii) Amélioration de la productivité des petits exploitants: L'objectif est d'améliorer la productivité des petits exploitants d'une manière économiquement et écologiquement viable.
8. **Les principaux indicateurs de réussite du programme sont les suivants:**
 - i) au moins 30% des petits exploitants et des opérateurs des filières ciblés (par sexe et par tranche d'âge) voient leur revenu agricole réel augmenter d'au moins 20%; ii) l'indice des biens des ménages dans la zone couverte par le programme progresse d'au moins 10%; iii) la prévalence de la malnutrition chez les enfants dans les collectivités locales bénéficiant du programme diminue d'au moins 20%; et iv) la sécurité alimentaire des ménages augmente de 10%.

IV. Description des activités et des avantages escomptés

9. Le financement additionnel, qui élargira la portée du programme, ne modifiera pas les composantes initiales du programme:
10. La **composante 1** continuera d'aider les petits exploitants à accroître la valeur ajoutée de leurs produits et à tisser des liens avec les marchés en vue de garantir la commercialisation d'au moins 80% des produits agricoles. L'octroi du financement additionnel permettra de mener à bien les activités suivantes:
 - i) transposer à plus grande échelle le forum des associations de producteurs (FAP), qui s'est traduit par une participation indéniable des parties prenantes au développement des filières; ii) en partenariat avec le Centre du riz pour l'Afrique, l'Institut international d'agriculture tropicale et l'Institut national de recherche sur les plantes-racines, épauler davantage les jeunes travaillant dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en particulier au sein d'entreprises commercialisant des semences et du matériel végétal; iii) favoriser l'utilisation à plus grande échelle de poids et de mesures normalisés afin d'éliminer durablement la survenue de conflits au cours des transactions commerciales; iv) faciliter la mise en place d'infrastructures de marché destinées aux agriculteurs ruraux; et v) accroître la participation du secteur privé pour favoriser la communication d'informations sur les marchés.
11. La **composante 2** restera axée sur l'amélioration de la productivité des petits exploitants grâce à la poursuite des mesures suivantes: i) renforcer les capacités des petits exploitants, notamment des femmes et des jeunes, dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire impulsés par les dynamiques de marché, y compris en développant leur aptitude à coopérer avec des intervenants clés; ii) faire en sorte que les interventions menées dans le cadre du programme tiennent compte de la dimension nutritionnelle; et iii) consolider les partenariats actuels avec des prestataires de services financiers en vue d'assurer l'acquisition de compétences financières de base et l'accès au crédit. En ce qui concerne l'appui au potentiel de production des petits exploitants, le financement additionnel fera fond sur les succès enregistrés par le programme pour poursuivre les axes suivants: i) mettre les terres en valeur de manière à aider les jeunes et les femmes sans terre à accéder à des terres agricoles; ii) mettre à disposition des équipements de mécanisation adaptés aux besoins et aux intérêts des jeunes; et iii) assurer des systèmes d'irrigation simples pour permettre aux agriculteurs de proposer leurs productions en toutes saisons.
12. Enfin, l'**appui aux politiques** continuera de faire partie des grands axes de travail du programme. Le financement additionnel contribuera, de surcroît, à donner suite aux recommandations ci-après qui ont été formulées dans le cadre de l'examen à mi-parcours:
 - **Intégrer l'inclusion financière dans la stratégie du programme.** Dans sa version initiale, le programme n'était pas assorti d'une stratégie en faveur de l'accès des agriculteurs ruraux pauvres à des services financiers. La prolongation du programme permettra de tenir compte de la question de l'inclusion financière. Dans le cadre de partenariats avec des institutions financières, le programme s'attachera à: i) renforcer les connaissances financières élémentaires des agriculteurs; ii) développer les aptitudes des agriculteurs en matière de mobilisation de l'épargne en vue d'obtenir des crédits financiers; et iii) travailler de concert avec les institutions financières pour mettre au point des produits utiles aux agriculteurs.
 - **Intégrer au programme les questions de nutrition et les mesures d'adaptation aux changements climatiques.** Le programme prévoit notamment de mener des campagnes de communication en faveur du changement aux fins suivantes: mettre en avant la valeur nutritionnelle de différentes cultures; au stade de la production, promouvoir les variétés

biofortifiées à haute valeur nutritionnelle; renforcer les capacités en matière de contrôle des aflatoxines pour garantir l'innocuité des produits alimentaires; après la récolte, sensibiliser les agriculteurs aux méthodes d'utilisation sûres des produits chimiques au cours de l'entreposage; promouvoir les technologies de transformation permettant de réduire les besoins en main-d'œuvre, de libérer le temps des femmes et d'alléger les corvées; et, sur le plan de la consommation, favoriser les changements de comportement relativement aux méthodes de cuisson appropriées, aux combinaisons d'aliments et aux recettes, aux bonnes pratiques nutritionnelles et aux besoins nutritionnels des différents membres du ménage. Sur le plan climatique, le programme s'attachera, en partenariat avec les compagnies d'assurance récolte indiciaire et l'agence météorologique nationale, à lutter contre le risque de mauvaises récoltes dues aux incertitudes météorologiques et aux changements climatiques. Il veillera ainsi à ce que les infrastructures de marché soient intelligentes face aux changements climatiques. Il encouragera, à ce titre, l'utilisation de matériel végétal résistant aux aléas climatiques et l'adoption d'initiatives écologiquement durables.

- **Contribuer à la résolution des conflits.** La version initiale du programme, datant de 2012, n'a pas prévu la multiplication des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs pour l'appropriation des ressources foncières. Le financement additionnel remédiera à ce problème en consacrant des ressources à l'étude et à l'analyse des caractéristiques de ces conflits. L'objectif est de faciliter le dialogue entre les pouvoirs publics et les partenaires clés, dont les agriculteurs et les éleveurs, dans le but, entre autres, d'inciter les agriculteurs à mettre en place des clôtures autour de leurs exploitations et de décourager les plantations le long des chemins empruntés par le bétail.
 - **Inciter les jeunes à s'engager dans l'agriculture.** Le financement additionnel permettra de favoriser davantage la présence des jeunes dans le secteur de l'agriculture. Le programme continuera d'affecter un certain pourcentage des dons de contrepartie pour susciter l'intérêt des jeunes hommes et des jeunes femmes à l'égard des activités entrepreneuriales. Le programme s'attachera, en collaboration avec le Centre du riz pour l'Afrique, à former les jeunes et à intensifier leur participation aux activités de production, de transformation et de commercialisation des semences. Par ailleurs, le programme travaillera, en partenariat avec Hello Tractor, à promouvoir les contrats de crédit-bail destinés aux jeunes et collaborera avec des distributeurs d'intrants fiables en vue d'encourager la participation des jeunes à la pulvérisation sur contrat des champs agricoles, à la prestation de services de transport aux transformateurs et à l'entretien des équipements. Des voyages d'études seront organisés pour faciliter le partage des savoirs entre jeunes entrepreneurs.
13. **Zone géographique:** Grâce à l'octroi du financement additionnel, le champ d'action du programme sera élargi, passant de 6 à 9 États et de 34 à 57 collectivités locales. Dans chacun des 6 États d'origine, le programme sera déployé dans 10 collectivités locales, contre 8 actuellement. Dans l'État de Niger, trois autres collectivités locales bénéficieront de ce soutien grâce à un cofinancement parallèle de 2 millions d'USD de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA). Dans chacun des trois nouveaux États desservis, le programme couvrira cinq collectivités locales.
14. Les **groupes cibles** restent les mêmes, mais le programme cherche désormais à atteindre un total de 100 000 ménages, à savoir au moins 91 000 agriculteurs, 6 000 transformateurs et 3 000 commerçants, principalement des jeunes.

V. Avantages escomptés

15. **Résumé des avantages et analyse économique du financement initial et additionnel.** Le principal avantage attendu du programme est l'augmentation des revenus agricoles des ménages ruraux participant aux filières ciblées. Cette progression découlera principalement de la hausse de la production et de la productivité, de l'accroissement de la valeur ajoutée et de l'amélioration des débouchés commerciaux. Les retombées économiques estimées du financement additionnel sont supérieures à celles qui avaient été estimées pour le programme initial, et ce en raison des facteurs suivants: l'adoption progressive de technologies plus efficaces dans les États d'origine; les compétences acquises par les transformateurs et les producteurs; l'augmentation du nombre de producteurs, de transformateurs et de distributeurs dans les nouvelles collectivités locales; et la hausse des revenus au sein des États bénéficiaires. Le taux de rentabilité économique interne (TREI) du programme initial et du programme de financement additionnel est estimé à 15%, avec une valeur actuelle nette (VAN) de 4 233 670 USD et un bénéfice net supplémentaire de 9 115 380 USD, sous réserve d'un coût d'opportunité du capital de 12%. Le taux global de rentabilité financière interne est positif (à 19%), et le taux global de rentabilité économique interne s'élève à 15% (contre 11,3% dans la version initiale du programme). Le taux global de rentabilité financière interne du programme initial et du programme de financement additionnel est estimé à 19%, avec un bénéfice net supplémentaire de 9 064 230 USD, sous réserve d'un coût d'opportunité du capital de 12%.

VI. Performance de l'exécution du programme

16. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours du programme, le gouvernement et le FIDA ont déterminé conjointement que le programme, en promouvant une perspective à long terme, contribuait à l'implication durable des petits exploitants dans les filières du riz et du manioc. Les données empiriques permettent de dresser les constatations suivantes:
17. **Les petits exploitants accroissent leur productivité et leurs revenus tout en contribuant aux priorités nationales en matière de substitution des importations et de sécurité alimentaire.** Au cours des saisons de production 2016 et 2017, le programme a aidé plus de 58 500 petits exploitants à augmenter leurs rendements, qui sont passés de moins de 2 à, en moyenne, 4,5 tonnes par hectare pour le riz et de 15 à 25 tonnes par hectare pour le manioc. Les agriculteurs soutenus dans le cadre du programme ont contribué aux ressources vivrières du pays à hauteur de 162 033 tonnes de riz et de 352 229 tonnes de manioc. Les ventes supplémentaires ainsi réalisées par les petits exploitants ont permis d'injecter 89,5 millions d'USD dans l'économie locale. Sur cette production, 85% du riz paddy et 80% des tubercules de manioc ont été commercialisés, ce qui atteste du succès d'un modèle dicté par le marché. En outre, plus de 3 300 transformateurs ont pu améliorer leur matériel de transformation après avoir bénéficié de dons de contrepartie et d'une formation relative à l'amélioration de la qualité des produits. Quelque 6 000 commerçants ont reçu une formation pour apprendre à accéder aux informations sur les marchés et à utiliser les poids et mesures normalisés. La mise en place de poids et de mesures normalisés a éliminé la survenue de conflits au cours des transactions entre producteurs et acheteurs. Les données attestent ainsi d'une augmentation des disponibilités en riz local sur le marché nigérian. La consommation accrue de produits à base de riz et de manioc locaux a également permis de créer des emplois pour les jeunes et les femmes en milieu rural dans les activités de transformation et de commercialisation.
18. **Les petits exploitants coopèrent plus efficacement avec les acteurs majeurs du secteur privé.** Les agriculteurs ciblés ont mis au point un FAP. Ce dispositif du FIDA au Nigéria a été salué par le Conseil économique et social des

Nations Unies (ECOSOC) et a remporté le prix du meilleur partenaire de développement de l'année 2018 au Nigéria. Le FAP consiste en un partenariat public-privé-producteurs novateur destiné à faciliter le dialogue entre producteurs, distributeurs d'intrants, fournisseurs de crédit et transformateurs. Dans le cadre du FAP, les acteurs des filières se rencontrent périodiquement pour échanger des informations sur la demande du marché et les modalités de leur coopération. Les agriculteurs mettent désormais au point des plans d'activité en s'appuyant sur la demande du marché, qu'ils ont l'occasion d'évaluer lors du FAP.

19. **L'initiative de mise en valeur des terres, appuyée par le programme, permet aux jeunes et aux femmes d'accéder plus facilement à la terre**, afin de se lancer dans la production alimentaire et d'exercer un emploi. En collaboration avec les communautés rurales participantes, le programme a réalisé des investissements en matière de valorisation foncière en vue de fournir des terres agricoles à des jeunes et à des femmes sans terre. La valorisation foncière à des fins de production et l'utilisation de technologies améliorées ont permis de doubler la production agricole des jeunes agriculteurs et des agricultrices.
20. **Le programme permet de négocier des accords de cofinancement avec le secteur privé et des partenaires de développement.** Le programme a permis d'établir un partenariat entre les agriculteurs participants et Olam International, un acteur majeur du marché. Olam proposait des modalités compétitives en matière de coopération avec les agriculteurs participants, incluant un dispositif de crédit en monnaie scripturale, un système de cofinancement des services de vulgarisation et l'accès à des centres de collecte ou de regroupement de proximité. En prévoyant un mécanisme de tarification souple garantissant un prix minimal équitable, Olam a bénéficié d'une compétitivité accrue aux yeux des agriculteurs du programme par rapport à d'autres acheteurs. À la suite de ce partenariat, le programme a obtenu un cofinancement parallèle de 0,3 million d'USD de Mitsubishi Motors pour mettre en place des infrastructures communautaires dans les collectivités participantes. Le programme a mobilisé 2,0 millions d'USD de crédits en monnaie scripturale auprès des acheteurs afin d'aider les petits exploitants agricoles à acquérir des intrants de production.
21. **Le programme a offert au Ministère de l'agriculture un appui stratégique** afin qu'il élabore: a) sa nouvelle politique relative aux services de vulgarisation; b) un cadre de suivi-évaluation (S&E) des interventions menées au titre des projets de développement; et c) des décrets régissant l'adoption des poids et mesures normalisés lors de la commercialisation des produits.
22. **Derniers rapports de supervision/d'examen à mi-parcours et du Système de gestion des résultats opérationnels (SGRO).** Les données tirées de ces outils indiquent que les femmes, les jeunes et les ménages de petits exploitants acquièrent actuellement les moyens nécessaires pour développer des entreprises agroalimentaires, ce qui vaut au programme d'obtenir la note de 5 sur 6 en matière de ciblage et de portée. Les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) ont établi que le programme avait une incidence positive sur les petits exploitants et qu'il renforçait leur résilience face aux changements climatiques. Au 30 juillet 2018, le taux global de décaissement du programme s'élevait à 77,4% du montant du prêt. La qualité de la gestion financière est restée constante tout au long de l'exécution du programme, avec une note de 4 sur 6. Les audits du programme sont reçus en temps utile et ne sont assortis d'aucune réserve. À ce jour, près de 3% du prêt du FIDA ont été utilisés pour couvrir les charges récurrentes (salaires/indemnités et dépenses de fonctionnement), ce qui témoigne d'un niveau d'efficacité remarquable.

VII. Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique

23. En vertu des PESEC du FIDA, le programme reste classé comme un programme de catégorie B, c'est-à-dire qu'il devrait avoir sur l'environnement des effets négatifs minimes. Deux risques ont été relevés en matière de gestion sociale et environnementale: i) la médiocrité de la gouvernance, qui sera atténuée par le développement des capacités des parties prenantes et le renforcement des organisations paysannes; et ii) l'intensification des conflits liés aux ressources foncières, une problématique qui sera atténuée par la promotion des pratiques de gestion durable de la terre et de l'eau. En outre, le programme n'investira pas dans les infrastructures à haut risque comme les barrages de plus de 15 mètres de hauteur, dans les zones sujettes aux attaques de bergers, dans l'ouverture de zones d'une superficie supérieure à 100 hectares ou situées dans les terres humides, ou encore dans les routes contiguës de plus de 10 kilomètres. Les activités proposées au titre du financement additionnel cadrent pleinement avec la politique foncière du FIDA. Le programme favorise l'accès à la terre et la gestion foncière, en mettant notamment l'accent sur les femmes et les jeunes, la fertilité des sols et la lutte contre les parasites et les maladies.
24. Le programme est classé dans la catégorie "élevé" du classement des risques climatiques du FIDA. Les zones d'intervention du programme présentent des risques climatiques plus faibles. Toutefois, le risque d'une catastrophe climatique n'y est pas totalement exclu. À cet égard, le financement additionnel aidera les petits exploitants agricoles à déployer des activités intelligentes face aux aléas climatiques. En outre, une analyse élémentaire du risque climatique et un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ont été réalisés, conformément aux directives du FIDA, afin de vérifier que les activités du programme atténuent les répercussions négatives sur l'environnement dans la zone du programme et produisent des effets positifs. Le CGES prévoit des plans de surveillance et de gestion environnementale. Il précise également, pour chaque impact environnemental et climatique identifié, une cote d'importance, des mesures d'atténuation (et les responsabilités à l'égard de leur mise en œuvre), des indicateurs de performance et des exigences budgétaires. Enfin, le programme permettra de faciliter et d'optimiser l'utilisation de produits agrochimiques, en garantissant une augmentation limitée des émissions de gaz à effet de serre.

VIII. Suivi-évaluation

25. Compte tenu des bons résultats du programme et du succès des partenariats public-privé, le nombre de bénéficiaires ciblés du programme a été actualisé dès la deuxième année, passant de 15 000 à 45 000 petits producteurs et de 1 600 à 7 689 petits transformateurs. Après la mise en place du SGRO et des indicateurs de base du FIDA, les éléments suivants ont été incorporés dans le cadre logique du programme en 2017:

	Indicateur de base du FIDA	Indicateurs/objectifs de S&E ajustés du programme
1	Développement du marché: construction ou remise en état des routes d'ici à la 3 ^e année	300 km de routes commerciales construites ou remises en état d'ici à la 6 ^e année
2	Construction ou remise en état des réseaux d'approvisionnement en eau potable	108 réseaux d'approvisionnement en eau potable construits ou remis en état
3	Construction ou remise en état des installations de transformation d'ici à la 3 ^e année	108 installations de transformation construites ou remises en état d'ici à la 3 ^e année
4	Construction de magasins de marchandises d'organisations paysannes/centres de regroupement d'ici à la 3 ^e année	450 marchés/magasins de marchandises/centres de regroupement construits d'ici à la 3 ^e année
5	Nombre de groupes de transformation gérant ou bénéficiant des installations de transformation	30 groupes de transformation gérant ou bénéficiant des installations de transformation
6	Superficie (en hectares) des terres irriguées qui sont mises en valeur et cultivées pendant la saison sèche	3 000 ha de terres irriguées qui sont cultivées pendant la saison sèche
7	Nombre de personnes formées aux pratiques et aux technologies de production	45 000 personnes formées aux pratiques et aux technologies de production

IX. Coût et financement du programme

26. Le coût total du projet s'élève à 238,5 millions d'USD, en incluant tous les financements parallèles mobilisés. La composante 1 (Développement du marché agricole) absorbe la majeure partie des coûts, soit 122,1 millions d'USD ou 51% du coût total. Cette composante constituait également la majorité des coûts du programme initial (53%). La composante 2 (Amélioration de la productivité des petits exploitants) a mobilisé 85,7 millions d'USD, soit 36% du coût total, en légère hausse par rapport aux 33% alloués au titre du programme initial. Enfin, la composante 3 (Gestion et coordination du programme) représente 30,6 millions d'USD, soit 13% du coût total.
27. **Stratégie et plan de financement/cofinancement du programme:** Au moment de la conception du programme, sur un coût total de 101,6 millions d'USD, le FIDA avait accepté d'apporter un financement de 74,4 millions d'USD sous la forme d'un prêt ainsi qu'un don de 0,5 million d'USD. Le financement initial est présenté dans les tableaux ci-après. Le FIDA accordera en outre un financement additionnel sous la forme d'un prêt de 89,1 millions d'USD. Le dispositif de cofinancement comprendra les volets suivants: i) des contreparties financées par le gouvernement sous forme de taxes et de droits non perçus (5,8 millions d'USD), par les États participants (12,3 millions d'USD) et par les collectivités locales (0,6 million d'USD); ii) le financement sans numéraire des intrants par les acheteurs du secteur privé (15 millions d'USD) et le soutien apporté par des organisations commerciales (2,3 millions d'USD); iii) des prêts octroyés par des institutions financières (2,0 millions d'USD) et l'épargne mobilisée par des groupes d'entreprises (2,5 millions d'USD); et iv) les contributions des bénéficiaires en espèces ou en nature (7,2 millions d'USD). Le cofinancement prévu s'élève en tout à 43,6 millions d'USD et représente 60% du financement additionnel du FIDA. Le financement additionnel et le financement initial sont résumés dans le tableau 2.

Tableau 1
Coût du programme par composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composantes	Prêt initial du FIDA*		Don initial du FIDA		Contribution initiale des pouvoirs publics ^a		Contribution initiale des bénéficiaires*		Prêt additionnel du FIDA		Contribution additionnelle des pouvoirs publics ^b		Contribution additionnelle des bénéficiaires		Contribution additionnelle des cofinanciers ^c		Total		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
A. Développement du marché agricole																			
Soutien aux liens entre les filières et les marchés	14 600	32	-	-	2 000	4	400	1	3 823	8	201	0,44	7 200	15,92	17 000	37,59	45 224	19	
Appui aux infrastructures de marché	27 700	36	-	-	7 900	10	800	1	37 260	48	3 262	4	-	-	-	-	76 922	32	
Sous-total	42 300	35	-	-	9 900	8	1 200	1	41 083	34	3 463	3	7 200	6	17 000	14	122 146	51	
B. Amélioration de la productivité des petits exploitants																			
Appui aux organisations paysannes	2 600	9	400	1	1 000	3	-	-	13 390	44	10 324	34	-	-	2 500	8	30 215	13	
Soutien à la productivité des petits exploitants	23 900	43	-	-	4 700	8	900	2	22 523	41	1 185	2	-	-	2 300	4	55 508	23	
Sous-total	26 500	31	400	0,47	5 700	7	900	1	35 913	42	11 510	13	-	-	4 800	6	85 723	36	
C. Gestion et coordination du programme																			
	5 600	18	100	0,33	9 000	29,38	-	-	12 100	39,5	3 832	12,51	-	-	-	-	30 632	13	
Total	74 400	31	500	0,21	24 600	10,3	2 100	0,9	89 097	37,4	18 804	7,9	7 200	3	21 800	9,1	238 501	100	

* Montant ajusté pour tenir compte des fluctuations du taux de change depuis l'approbation initiale.

^a Gouvernement fédéral du Nigéria (9,9 millions d'USD), États participants (10,4 millions d'USD) et collectivités locales participantes (4,3 millions d'USD).

^b Gouvernement fédéral du Nigéria (5,8 millions d'USD), États participants (12,4 millions d'USD) et collectivités locales participantes (0,6 million d'USD).

^c Acheteurs du secteur privé (15 millions d'USD), institutions commerciales (2,3 millions d'USD), institutions financières (2 millions d'USD) et épargne mobilisée (2,5 millions d'USD).

Tableau 2

Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'USD)

Composantes	Prêt initial du FIDA*		Don initial du FIDA		Contribution initiale des pouvoirs publics ^a		Contribution initiale des bénéficiaires*		Prêt additionnel du FIDA		Contribution additionnelle des pouvoirs publics ^b		Contribution additionnelle des bénéficiaires		Contribution additionnelle des cofinanceurs ^c		Total			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
I. Dépenses d'investissement																				
A. Travaux de génie civil	23 800	34,2	-	-	4 100	5,9	-	-	39 975	57,4	1 713	2,5	-	-	-	-	-	-	69 587	29,2
B. Véhicules, équipement, matériel et intrants agricoles	10 500	48,4	-	-	2 000	9,2	-	-	4 925	22,7	1 951	9,0	-	-	2 300	10,6	-	-	21 676	9,1
C. Formation, assistance technique, prestataires de services, études et ateliers	24 000	35,2	500	0,7	-	-	-	-	30 057	44,1	11 165	16,4	-	-	2 500	3,7	-	-	68 221	28,6
D. Fonds des dons de contrepartie	12 600	25,7	-	-	-	-	500	1,0	11 049	22,6	616	1,3	7 200	14,7	17 000	34,7	-	-	48 965	20,5
Total des dépenses d'investissement	70 900	34,0	500	0,2	6 100	2,9	500	0,2	86 005	41,3	15 445	7,4	7 200	3,5	21 800	10,5	-	-	208 450	87,4
II. Charges récurrentes																				
A. Salaires et indemnités	1 400	6,3	-	-	16 600	74,3	-	-	1 785	8,0	2 550	11,4	-	-	-	-	-	-	22 335	9,4
B. Frais de matériel de bureau et d'entretien	2 100	27,2	-	-	1 900	24,6	1 600	20,7	1 306	16,9	810	10,5	-	-	-	-	-	-	7 716	3,2
Total des charges récurrentes	3 500	11,6	-	-	18 500	61,6	1 600	5,3	3 092	10,3	3 360	11,2	-	-	-	-	-	-	30 051	12,6
Total	74 400	31	500	0,21	24 600	10,3	2 100	0,9	89 097	37,4	18 804	7,9	7 200	3	21 800	9,1	-	-	238 501	100

* Montant ajusté pour tenir compte des fluctuations du taux de change depuis l'approbation initiale.

^a Gouvernement fédéral du Nigéria (9,9 millions d'USD), États participants (10,4 millions d'USD) et collectivités locales participantes (4,3 millions d'USD).^b Gouvernement fédéral du Nigéria (5,8 millions d'USD), États participants (12,4 millions d'USD) et collectivités locales participantes (0,6 million d'USD).^c Acheteurs du secteur privé (15 millions d'USD), institutions commerciales (2,3 millions d'USD), institutions financières (2 millions d'USD) et épargne mobilisée (2,5 millions d'USD).

X. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

28. Les modalités de gestion financière du programme sont adéquates. Le risque afférent à la gestion financière a été jugé moyen. Les fonds seront uniquement versés aux nouveaux États participants lorsque le FIDA aura reçu l'assurance qu'ils ont adopté les mêmes dispositions en matière de gestion financière (à savoir, entre autres, l'affectation d'agents spécialisés en gestion financière, l'établissement de comptes séparés pour le financement du FIDA et les financements de contrepartie, ainsi que la mise à disposition d'un manuel de procédures financières). En outre, toutes les transactions seront enregistrées au moyen d'un progiciel de comptabilité, conformément aux principes de la comptabilité de caisse énoncés dans les Normes comptables internationales pour le secteur public. Le financement additionnel sera vérifié chaque année par des auditeurs indépendants dans le cadre du financement global du programme, dans le respect des normes d'audit internationales et des directives du FIDA en matière d'audit.
29. **Efficiace:** À ce jour, seulement 4% des fonds décaissés au titre du financement initial du FIDA ont été utilisés pour couvrir les charges récurrentes, ce qui implique un faible ratio charges récurrentes/dépenses d'investissement et une mise en œuvre efficace.
30. **Passation des marchés:** La corruption dans la passation des marchés peut se manifester sous la forme d'un non-respect des directives du FIDA relatives à la passation des marchés et d'un déficit des capacités du personnel dans les nouveaux États. Pour atténuer ces risques, le programme misera sur les éléments suivants: i) le renforcement des capacités du personnel chargé de la passation des marchés; et ii) l'organisation d'activités périodiques de suivi, de supervision, de formation et de répression. L'agence nationale de lutte contre la corruption (la Commission contre les délits économiques et financiers ou EFCC) est disposée à apporter son aide à cet égard.
31. **Gouvernance:** L'unité nationale de gestion du programme (UNGP) sera maintenue au niveau fédéral, ainsi que les unités de gestion du programme des États dans chaque État participant. Conformément aux recommandations formulées dans le cadre du programme d'options stratégiques pour le Nigéria et de l'examen à mi-parcours du programme, un expert en inclusion financière et deux spécialistes de la nutrition rejoindront les rangs de l'UNGP, et un responsable de la nutrition sera embauché dans chaque État. L'équipe nutrition de l'UNGP sera également chargée de faciliter l'intégration des questions de nutrition dans les autres investissements du FIDA au Nigéria, comme le Programme d'appui à l'adaptation au changement climatique et au secteur agroalimentaire dans les zones de savane et le Projet d'amélioration des moyens de subsistance des entreprises familiales.
32. **Préparation de la mise en œuvre:** L'UNGP a pris des mesures afin de se préparer à l'élargissement du programme. Ainsi, dans chaque État: i) les collectivités locales se sont engagées auprès du gouvernement et du Fonds à fournir des financements de contrepartie aux fins de la mise en œuvre du programme; ii) un comité a été mis sur pied pour superviser le recrutement du personnel du projet, les bureaux ont été choisis et les comptes du projet ouverts; et iii) les collectivités locales participantes ont été désignées et les agriculteurs sont actuellement mobilisés. Au niveau technique, un travail préparatoire a été entrepris pour favoriser l'intégration des questions d'inclusion financière et de nutrition dans le cadre de la stratégie du programme. Une évaluation technique du degré d'inclusion financière dans les zones cibles du programme a permis à l'UNGP d'élaborer différentes stratégies d'inclusion financière. En parallèle, une analyse des filières tenant compte des enjeux nutritionnels a été effectuée pour le riz et le manioc, et a mis en lumière une série de mesures pouvant être envisagées pour incorporer les aspects relatifs à la nutrition.

XI. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

33. Sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration du financement additionnel, l'accord de financement du programme sera modifié de manière à:
- i) revoir l'affectation des fonds du FIDA afin d'y inclure ces ressources supplémentaires; ii) tenir compte de l'extension du programme à 3 nouveaux États et à 33 nouvelles collectivités locales; et iii) repousser de trois ans la date d'achèvement du programme et la date de clôture du prêt. Aucune nouvelle catégorie de dépenses ne sera créée.

XII. Instruments et pouvoirs juridiques

34. Un amendement à l'accord de financement actuel entre la République fédérale du Nigéria et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement additionnel proposé sera consenti à l'emprunteur après signature des deux parties.
35. La République fédérale du Nigéria est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
36. Je certifie que le financement additionnel proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

XIII. Recommandation

37. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement additionnel proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République fédérale du Nigéria un prêt à des conditions mixtes d'un montant équivalant à quatre-vingt-neuf millions cent mille dollars des États-Unis (89 100 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Appendix: Updated Logical Framework Incorporating Additional Financing

Results Hierarchy	Indicators Name	Baseline	Design Target	End Target (Current)	End Target with AF	Status of Performance as at MTR	Means of Verification			Assumptions
							Source	Frequency	Responsible	
Outreach	Individuals receiving programme services (men/women)	0	17 489 ³	53 480 ⁴	100 000 ⁵	34 957 ⁶	Progress Reports SM Reports MTR PCR Baseline	Periodic Annual	PMU	Farmer Organizations are functional
	Estimated number of household members - CORE 1.b	0	108 800	320 880	600 000	351 636	Progress Reports SM Reports MTR PCR Baseline	Periodic Annual	PMU	Farmer Organizations are functional
Project Goal: Rural poverty reduced food security increased and accelerated economic growth achieved on a sustainable basis	HH below the poverty line in target LGA (below US\$ 2.00/day)	100%	15%	15%	20%	NA – until impact study is conducted	Progress Reports SM Reports MTR PCR Baseline	Twice per programme life	PMU	Government continue to support the import substitution policy on cassava and rice value chains
Programme Development Objective: Incomes and food security of poor rural HH engaged in production processing and marketing of rice and cassava in the targeted LGAs of the 6 targeted states enhanced on a sustainable basis	% of VCDP supported beneficiaries (smallholder farmers processors and marketers) have increased their real agricultural income (by average 25%)	0%	50% of 104 880	50% of 320880	50% of 600 000	53% beneficiaries increased their income by 74%	Baseline Supervision mission report Impact Survey. PCR.	Periodic Annual	PMU	Government continue to support the import substitution policy on cassava and rice value chains
	% increase in number of HH asset index	0%	10%	10%	10%	NA – until impact is conducted	Baseline Supervision mission report Impact Survey. CR.	Periodic Annual	PMU	Government continue to support the import substitution policy on cassava and rice value chains
	% reduction in prevalence of child malnutrition	NA	25%	25%	30%	NA – until impact study is conducted	Baseline Supervision mission report Impact Survey. PCR.	Periodic Annual	PMU	There is policy support for HH use of fortified cassava variety and consumption of micro-nutrients

³ 15,000 Producers, 1680 processors, 800 traders, which is 17480 direct HH beneficiaries or 108,880 persons at 6 persons/HH

⁴ 45,000 Producers, 7680 processors and 800 traders, which is 53,480,000 direct HH beneficiaries or 320880 at 6 persons/HH

⁵ 91,000 producers, 8000 processors, 1,000 traders, which is 100,000 direct HHs beneficiaries or 600,000 persons at 6 persons/HH

⁶ 34,957 comprising 24,000 farmers and 3,710 processors and 7,247 youth in agri-enterprise

Results Hierarchy	Indicators Name	Baseline	Design Target	End Target (Current)	End Target with AF	Status of Performance as at MTR	Means of Verification	Assumptions	
Outcome 1.1: Increased value addition and access to markets realized by beneficiary smallholder farmers as well as small and medium-scale processors	No of supported rural enterprises or smallholders reporting an increase in profit – CORE 2.2.2	0	10 000	40 000	70 000	32 000	Off-takers VCDP Report	Periodic Annual PMU	Government continue to support the import substitution policy on cassava and rice value chains; Offtakes are available
	% of cassava and rice produced by smallholder farmers sold to markets	0	75%	75%	80%	70% produce is marketed for rice and 40% for cassava	Off-takers VCDP Report	Periodic Annual PMU	Government continue to support the import substitution policy on cassava and rice value chains
	% of farmers and processors accessing value-chain financing	0%	NA	NA	60 % of 99 000 (59 400)	New indicator to mainstream financial inclusion	Off-takers VCDP Report	Periodic Annual PMU	Financial products adapted to target groups; and Favourable policy climate exit for the Value chain actors to invest
Output 1.1.1 Improved market linkage and increased market information	No of smallholders using market information	25	32 080	32 080	50 000	5 994	VCDP Reports	PMU	Private sector and Government continue to support MIS
Outcome 1.2: Demand-driven infrastructure investments for improved access to markets realized and sustainably managed by the beneficiary organizations	No or market processing or storage facilities constructed or rehabilitated – CORE 2.1.6	0	108	108	148	20	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR.	Periodic Annual PMU	Service providers (constructors) are available in the programme area.
	% of smallholders adopt improved processing & storage technique	0%	50	50%	60%	70%	Baseline Supervision mission reports Impact Survey. CR.	Periodic Annual PMU	Improved processing technologies are continue to be available and affordable
	No of processing groups reporting improved processing facilities – CORE 2.2.6	0	450	450	515	129 (27 market facility and 102 commodity stores)	VCDP Reports SM mission reports Impact Survey. CR.	Periodic Annual PMU	Service providers (constructors) are available in the programme area.
Output 1.2.1 Enhanced and sustainable access to rural infrastructure	Km of market road constructed or rehabilitated	0km	120	300	420	135 KM	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR.	Periodic Annual PMU	Service providers (constructors) are available in the programme area.
	No of Drinking water systems constructed or rehabilitated	0%	108	108	158	32 Drinking water points	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR.	Periodic Annual PMU	Water table allows for the sinking of boreholes

Results Hierarchy	Indicators Name	Baseline	Design Target	End Target (Current)	End Target with AF	Status of Performance as at MTR	Means of Verification	Assumptions		
	% of targeted processors (18clusters/state) have been supported with at least one piece of equipment	0%	60% of 108 clusters (65)	60% of 108 (70)	65% of 162 (105)	54% (58)	Baseline Supervision mission reports Impact Survey. CR.	Periodic Annual	PMU	Improved processing technologies are continue to be available and affordable
	No of market processing or storage facilities constructed or rehabilitated	0	450	450	515	129 (27 market facility and 102 commodity stores)	VCDP Reports SM mission reports Impact Survey. CR.	Periodic Annual	PMU	Service providers (constructors) are available in the programme area.
	No of processors trained in recommended technologies	255	1680	7 680	8000	3 710 processors trained	VCDP Reports SM mission reports Impact Survey. CR.	Periodic Annual	PMU	Service providers (constructors) are available in the programme area.
Outcome 2.1: Farmers' organizations (FOs) in programme areas effectively serve their members	No of Target FO legally registered with the Department of Cooperatives	558	750	2 250	4 550 (20 farmers/ group)	3036 cooperatives registered	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR.	Periodic Annual	PMU	Enabling policy environment that supports farmers registration
	No of Supported FOs strengthened and keep good record strong business plans generating profit linked to finance etc.	0	750	2250	4550	NA- until PY5	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR.	Periodic Annual	PMU	Availability of skilled service providers
Output 2.1.1: Capacity of FOs strengthened	No of supported rural producers' organizations members reporting new or improved services provided by their organization ⁷	0	750	2 250	4550	1748 FOs	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR.	Periodic Annual	PMU	Presence of credible input dealers to provide the service
	CORE 2.2.4									
	No of rural producers' organizations supported	558	750	2 250	4450	1748 FOs	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR.	Periodic Annual	PMU	Availability of skilled service providers
	CORE 2.1.3									
	No of farmers trained in crop production practices and technologies	996	15 000	45 000	63 700 (70% of 91000 farmers)	24 000 farmers	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR.	Periodic Annual	PMU	Experienced service providers are exist

⁷ The services include, good governance training for group leaders, business planning, good agronomic practices, etc.

Results Hierarchy	Indicators Name	Baseline	Design Target	End Target (Current)	End Target with AF	Status of Performance as at MTR	Means of Verification	Assumptions		
	(RIDE for ORMS: 1.1.4)									
Outcome 2.2: Production and productivity of smallholder rice and cassava farmers in the programme areas increased (MT)	Irrigated land developed and cultivated during the dry season (Ha)	362ha	3 000	3 000	4 400	1562 hectares	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR.	Periodic Annual	PMU	Experienced service provider are available; and government policy continue to support import substitution for rice
	% Increase in yields for irrigated rice per ha FROM 2mt/ha baseline	2MT/ha (Rice) 10mt.ha (cassava)	4MT (100%)	4 MT (100%)	5MT (150%)	4.5mt (80%)	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR.	Periodic Annual	PMU	Yield enhancing varieties are available
	% increase in rice and cassava produced by target smallholder farmers (separated by male female and youth)	NA	20mt (50%)	20mt (50%)	20mt (60%)	25mt (52%)	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR.	Periodic Annual	PMU	Yield enhancing varieties are available
	NO of Target FOs have adopted at least one technology promoted by the programme	558	525 (70% of 750)	1575 (70% of 2250)	3185 (70% of 3185)	888 FOs (17 750 farmers)	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR.	Periodic Annual	PMU	Improved processing technologies are available and affordable
	% of beneficiaries are provided with targeted support to improve their nutrition	0%	NA	NA	50%	New indicator to mainstream nutrition	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR.	Annual		Available of nutrition fortified varieties; Stable political/ macroeconomic environment
	% of poor smallholder farmers are supported in coping with the effects of climate change	0%	NA	NA	70% of 91 000 (70 000)	New indicator to mainstream climate change	VCDP Reports SM mission report Impact Survey. CR	Annual		There is policy support to climate change adaptation; Agricultural insurance schemes are available; Successful public – private - partnership